

COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU DIX MARS DEUX MILLE DIX SEPT

L'AN DEUX MIL DIX SEPT

Le 10 mars

Sous la présidence de M. Bernard ROMIER, Maire,

Ont siégé : Mesdames Eliane BERTIN, Monia FAYOLLE,

Stéfania FLORY, Sylvie JERDON, Geneviève GARNIER, Laurence MEUNIER, Sophie MONTAGNIER, Murielle PERRIER, Anne-Virginie POUSSE, Claudine ROCHE, Emilie SOLLIER, Renée TORRES, Chantal VARAGNAT et Messieurs, Eric BESSENAY, Patrick BOUVET, Gérard CROYET, Jean-Luc DUVILLARD, Jacques FORAT, Laurent FOUGEROUX, Pierre GRATALOUP, Bernard GUY, Jacques MEILHON, Eric PRADAT, Hugues JEANTET, Mario SCARNA.

Pouvoirs : Béatrice BOULANGE donne pouvoir à Claudine ROCHE, Jean-Marc CHAPPAZ donne pouvoir à Emilie SOLLIER, Jean-Claude CORBIN donne pouvoir à Sylvie JERDON,

SECRETAIRE DE SEANCE : Patrick BOUVET

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX élus : 29

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX présents : 26

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX représentés : 3

CONVOCATION EN DATE : 03 mars 2017

DATE D'AFFICHAGE : 15/03/2017

OBJET : Élection d'un nouvel adjoint -----N°2017/31

Vu la vacance de poste d'adjoint,

Vu la délibération N° 2017/30 du 10 mars 2017, relative au maintien de huit postes d'adjoints au Maire,

Vu les articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code général des collectivités territoriales

Vu l'article R.2121-2 du Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection d'un nouvel adjoint au Maire, nommé au 8^{ème} rang, au scrutin secret.

Afin de procéder aux opérations de vote dans les conditions réglementaires ; il convient au conseil municipal de désigner un secrétaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

Est candidate :

- FLORY Stéfania

Est élue secrétaire à l'unanimité :

- FLORY Stéfania

Le conseil municipal doit également désigner deux assesseurs Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Sont candidates :

- FAYOLLE Monia
- SOLLIER Emilie

Sont élus assesseurs à l'unanimité :

- FAYOLLE Monia
- SOLLIER Emilie

Après un appel à candidature au poste d'adjoint, il est procédé au déroulement du vote.

Sont candidats :

- GRATALOUPI Pierre
- JEANTET Hugues

1. Premier tour de scrutin

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	Vingt-neuf (29)
Bulletins blancs ou nuls à déduire.....	quatre (4)
Nombre de suffrages exprimés.....	Vingt-cinq (25)
Majorité absolue.....	quinze (15)

Ont obtenu :

- M. GRATALOUPI Pierre	dix-huit (18) voix.
- M. JEANTET Hugues	sept (7) voix.

M. Pierre GRATALOUPI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été élu adjoint.

Le Maire a ensuite installé M. Pierre GRATALOUPI en qualité d'adjoint au Maire, nommé au 8^{ème} rang dans l'ordre du tableau des adjoints.

FAIT LES : JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSUS
ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Bernard ROMIER
Maire de GREZIEU-LA-VARENNE



Absents ¹ : Absents excusés et représentés : BOULANGE Béatrice, CHAPPAZ Jean-Marc,
CORBIN Jean-Claude

1. Installation des conseillers municipaux ²

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Bernard ROMIER, maire (ou remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

M Stéfania FLORY a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Élection des adjoints

Sous la présidence de Monsieur Bernard ROMIER maire (en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection de l'adjoint.

3.1. Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire

Le Maire a rappelé, qu'il doit être procédé au remplacement d'un seul adjoint, en cours de mandat, l'élection du nouvel adjoint a lieu selon les dispositions de l'article L. 2122-7 précité, qui ne prévoient pas l'obligation de pourvoir un siège d'adjoint devenu vacant par un nouvel adjoint de même sexe.

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de trois minutes pour le dépôt, auprès du maire, des candidatures aux fonctions d'adjoint au maire.

A l'issue de ce délai, le maire a constaté que deux candidatures aux fonctions d'adjoint au maire avaient été déposées.. Elles sont mentionnées dans les tableaux de résultats ci-dessous.

Il a ensuite été procédé à l'élection de l'adjoint au maire, sous le contrôle du bureau désigné au 2.2 et dans les conditions rappelées au 2.3.

3.2. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	29
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	4
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	25
e. Majorité absolue ⁴	15

¹ Préciser s'ils sont excusés.

² Ce paragraphe n'est pas rempli lorsque l'élection du maire et des adjoints a lieu en cours de mandature.

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GRATALOUP Pierre	18	Dix-huit
JEANTET Hugues	7	Sept
.....
.....
.....

3.3. Résultats du deuxième tour de scrutin ³

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]
- e. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

³ Ne pas remplir les 3.4 et 3.5 si l'élection a été acquise au premier tour.

5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le dix...mors...deux...mille...dix...sept,
à vingt...et...une heures, cinq
minutes, en double exemplaire ⁶ a été, après lecture, signé par le maire (ou son remplaçant), le
conseiller municipal le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le maire (ou son remplaçant),

Le conseiller municipal le plus âgé,

Le secrétaire,



⁶ Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la mairie avec les déclarations de candidature et un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.

Effectif légal du conseil municipal
29

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux (art. R. 2121-2 du code général des collectivités territoriales - CGCT).

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-10, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste (art. R. 2121-3 du CGCT).

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé, même quand il y a des sections électorales (art. R. 2121-4 du CGCT) :

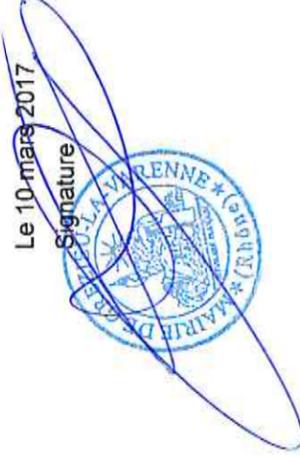
- 1° Par la date la plus ancienne de nomination intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;
- 2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;
- 3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Un double du tableau reste déposé dans les bureaux de la mairie, de la sous-préfecture et de la préfecture où chacun peut en prendre communication ou copie (R. 2121-4 du code général des collectivités territoriales).

Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM & PRÉNOM	ADRESSE DOMICILE & ADRESSE MAIL	Date de naissance	PROFESSION	Date de la plus récente élection à la	Suffrages obtenus par le candidat ou la
Maire	M	ROMIER BERNARD	2 rue du vieux pont	21/06/48	Professeur agrégé retraité	28/03/2014	22
Premier adjoint	Mme	ROCHE CLAUDINE	1 chemin de l'hippodrome	13/06/53	retraitée	28/03/2014	22
Deuxième adjoint	M	FOUGEROUX LAURENT	29 A Le Tupinier	27/02/65	Formateur P.L	28/03/14	22
Troisième adjoint	Mme	MONTAGNIER SOPHIE	Clos de l'église -15 allée du Parc	05/11/73	Infirmière	28/03/14	22
Quatrième adjoint	M	FAYOLLE MONIA	5 chemin des Comures	02/12/68	Biologiste	28/03/2014	22
Cinquième adjoint	Mme	FORAT JACQUES	6 impasse Lucien Blanc	29/10/47	Kinésithérapeute	28/03/2014	22
Sixième adjoint	M	SOLLIER EMILIE	19allée du Parc	21/07/75	Adjoint Technique	28/03/2014	22
Septième adjoint	Mme	DUVILLARD JEAN LUC	66 route du Col de la Luère	21/08/62	Paysagiste	28/03/2014	22
Huitième adjoint	M	GRATALOUP PIERRE	26 ARUE DES ATTIGNIES	01/09/68	TECHNICIEN METROLOGUE	23/03/2014	1168
Conseiller Municipal	M	BOUVET PATRICK	4 allée du Viaduc	27/06/51	Retraité	23/03/2014	1168
Conseiller Municipal	M	SCARNA MARIO	CHEMIN DES BROSSES	06/06/52	RETRAITE	23/03/2014	1168
Conseiller Municipal ..	MME	POUSSE ANNE VIRGINIE	9 RUE DU VIEUX PONT	09/11/53	PHARMACIENNE BIOLOGISTE	23/03/2014	1168
Conseiller Municipal ..	MME	MEUNIER LAURENCE	38 ROUTE DU COL DE LA LUERE « LA MELISUNE »	19/12/62	PROFESSEUR DE PIANO	23/03/2014	1168
Conseiller Municipal ..	MME	BOULANGE-ZIPPER BEATRICE	16 RUE DES PRIMEVERES	10/03/63	RESPONSALE	23/03/2014	1168
Conseiller Municipal ..	MME	JERDON SYLVIE	LE CLOS DE LA ROSERAIE -1 LE COLIBRI	30/09/63		23/03/2014	1168
Conseiller Municipal ..	M	CORBIN JEAN CLAUDE	1 CHEMIN DES BROSSES	20/10/63	GERANT DE SOCIETE	23/03/2014	1168
Conseiller Municipal ..	M	CHAPPAZ JEAN MARC	3 ALLEE DES LILAS	30/09/64	FORMATEUR QUALITE	23/03/2014	1168
Conseiller Municipal ..	MME	PERRIER MURIEL	2 RUE DES ENTREPOTS	08/10/69	AIDE A LA PERSONNE	23/03/2014	1168
Conseiller Municipal ..	M	BESSEYAY ERIC	17 RUE DU CREST	03/12/74	POLICE SANITAIRE	23/03/2014	1168
Conseiller Municipal ..	MME	FLORY STEFANIA	4 ROUTE DU CREST	19/08/76	RESPONSABLE DEVELOPPEMENT	23/03/2014	1168
Conseiller Municipal ..	MME	TORRES RENEE	9 RUE DE L'ANCIENNE GARE	23/09/45	RETRAITE	23/03/2014	1097
Conseiller Municipal ..	MME	VARAGNAT CHANTAL	2 ALLEE BEAU SOLEIL	06/07/48	RETRAITEE	23/03/2014	1097
Conseiller Municipal ..	M	MEIHON JACQUES	12 CHEMIN DES BLANCHISSEURS	04/03/49	GENERAL DE GENDARMERIE EN	23/03/2014	1097
Conseiller Municipal ..	M	GUY BERNARD	5 IMPASSE DES MONTS DU LYONNAIS	18/04/49	INSTITUTEUR RETRAITE	23/03/2014	1097
Conseiller Municipal ..	MME	BERTIN ELIANE	3 NF ROUTE DU COL DE LA LUERE	10/04/51	CADRE DE BANQUE RETRAITEE	23/03/2014	1097
Conseiller Municipal ..	M	PRADAT ERIC	18 CHEMIN DU RAVAGNON	29/03/57	MEDECIN HCL	23/03/2014	1097
Conseiller Municipal ..	M	JEANTET Hugues	IMPASSE DES MONTS DU LYONNAIS	01/12/1964	DIRECTEUR DES ACTIVITÉS ÉDUCATIVES	05/08/2015	1097
Conseiller Municipal ..	M	CROYET Gérard	31 LES ATTIGNIES	26/12/1944	RETRAITE DE LA POSTE	12/01/2017	1097
Conseiller Municipal	Mme	GARNIER Ginette	20 CHEMIN DU MICHON	04/07/1963	RETRAITEE	15/02/2017	1097

Cachet de la mairie :

Certifié par le maire,
A Grézieu-la-Varenne

Le 10-mars 2017
Signature


Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller

Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller